



Fiche de Données de Sécurité Selon Directive 91/155/CEE

MT07180 FerIII Chlorure

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:
FerIII Chlorure

1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE
2, rue Gutenberg
57206 Sarreguemines BP80609
0387 9514 77

Dénomination:
FerIII Chlorure

Urgences:
C.H.U. de Nancy
Centre anti-Poisons
Tél. 03 8332 3636

2. Composition/Information des composants

FerIII Chlorure 6-hydrate
CAS [10025-77-1] Formule: $FeCl_3 \cdot 6H_2O$ M. = 270,30
EINECS 231-729-4
R: 22 -36/38
Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.

3. Identification des dangers

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir immédiatement à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. Recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

5.3 Risques particuliers:

Incombustible.

5.4 Équipements de protection:

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Nécessaire de permettre le passage aux égouts. Éviter la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des conteneurs pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:

Sans autres indications particulières.

7.2 Stockage:

Récipients bien fermés. Protégé de la lumière. Température ambiante.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1 Mesures techniques de protection:

8.2 Contrôle limité d'exposition:

8.3 Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:

Utiliser des gants appropriés.

8.5 Protection des yeux:

Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:

Retirer les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Liquide jaunâtre.

Odeur: Inodore.

Densité (20/4): 1,29

Solubilité: miscible avec de l'eau

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être évitées:

10.2 Matières devant être évitées:

Métaux alcalins. Métaux. Bases fortes.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Chlorure d'hydrogène.

10.4 Information complémentaire:

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:

DL₅₀ oral rat: 900 mg/kg (en ce qui concerne la substance anhydre)

DL₅₀ intrapéritonéale souris: 260 mg/kg (en ce qui concerne la substance anhydre)

11.2 Effets dangereux pour la santé:

Les données dont nous disposons ne sont pas suffisantes pour une évaluation toxicologique correcte. En raison des propriétés physico-chimiques, les caractéristiques dangereuses probables sont:

Par inhalation: Irritation des voies respiratoires. Provoque toux, difficultés respiratoires.

Par contact oculaire: Irritations.

En contact avec la peau: Irritations.

Par ingestion: nausées, vomissements.

Par absorption de grandes quantités: troubles cardio-vasculaires, problèmes hépatiques, problèmes rénaux.

D'autres caractéristiques dangereuses ne sont pas à écarter. Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Mobilité :

12.2 Ecotoxicité :

12.2.1 - Test EC 50 (mg/l) :

Poissons (Fe pH 6,5 - 7,5) = EC 0,9 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Poissons (Fe pH 5,5 - 6,7) = EC 0,1 mg/l ; Classification : Ext. tox.

Poissons = EC 100 50 mg/l ; Classification : Ext. tox.

12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = _____

Risque pour le milieu terrestre = _____

12.2.3 - Observations:

Son écotoxicité dépend du pH du milieu récepteur. Ecotoxicité aiguë dans la zone de déversement.

12.3 Dégradabilité :

12.3.1 - Test: _____

12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO₅ / DCO Biodégradabilité = _____

12.3.3 - Dégradation abiotique selon pH : _____

12.3.4 - Observations: _____

12.4 Accumulation :

12.4.1 - Test: _____

12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = _____

12.4.3 - Observations: _____

12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:

Réagit avec l'eau. Après la réaction, du HCl peut se former, ce qui est mortel pour les poissons à partir de 25 mg/l.

DONNÉES BASÉES sur la substance pure.

13.Considérations sur l'élimination

13.1 Substance ou préparation:

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

13.2 Conditionnements contaminés:

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

14. Information relative au transport

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Fer III Chlorure
ONU 2582 Classe: 8 Paragraphe et lettre: 5c

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Fer III Chlorure
ONU 2582 Classe: 8 Grouped'emballage: III

Aérien (ICAO -IATA):

Dénomination technique: Fer III Chlorure
ONU 2582 Classe: 8 Grouped'emballage: III
Instructions de l'emballage: CAO 820 PAX 818

15. Information réglementaire

Étiquetage selon Directive de la CEE

Symboles:

Indications de danger: Nocif

Phrases R: 22-36/38 Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Phrases S: 13-39

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 0 26.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.